



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 18 février 2010 — N° 90

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration concernant la Société Alzheimer Rive-Sud.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant l'implication de M. David Payne à Haïti.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant Val d'espoir, son carnaval et sa marmotte.

M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration concernant le 210^e anniversaire d'Émilie Gamelin.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration sur le sujet suivant : En temps de crise, il faut protéger l'accessibilité à l'éducation.

18 février 2010

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alphonse Couturier.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant la Maison Agapè.

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) fait une déclaration concernant le 35^e anniversaire du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant la reconnaissance du travail bénévole de M. Michel Gagné.

À 9 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

M. le président rend sa décision concernant une demande de directive de la part de M. Bédard, leader de l'opposition officielle, le 16 février 2010, sur le dépôt, le 11 février 2010, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, au nom du M. Bachand, ministre des Finances, d'un mandat spécial au sujet des crédits budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2010, conformément à l'article 92 de la *Loi sur l'administration financière*.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La présidence de l'Assemblée a déjà précisé, par le passé, que l'émission d'un mandat spécial relève de l'entière initiative financière du gouvernement et qu'elle n'est pas habilitée à se prononcer sur la validité d'un tel mandat, ni sur son opportunité, un tel rôle relevant de la compétence des tribunaux. Il n'appartient donc pas à la présidence de se prononcer quant à l'à propos du mandat spécial émis par le gouvernement, son émission relevant de l'entière initiative financière du gouvernement.

Toutefois, la présidence rappelle aux parlementaires la préoccupation qu'elle a déjà formulée concernant le recours aux mandats spéciaux, à savoir qu'il n'est pas souhaitable que ceux-ci remplacent le processus d'étude et d'adoption des crédits prévu dans le Règlement, y compris les crédits provisoires.

Présentation de projets de loi

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 82 Loi sur le patrimoine culturel

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 82.

18 février 2010

Dépôts de documents

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition présentée par le député de Gouin le 17 novembre 2009;

(Dépôt n° 1053-20100218)

La réponse du gouvernement à la pétition présentée par le député de Saint-Hyacinthe le 11 novembre 2009.

(Dépôt n° 1054-20100218)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bergeron (Verchères) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 303 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1055-20100218)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 461 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la traduction des débats de l'Assemblée nationale en langue des signes québécoises (LSQ).

(Dépôt n° 1056-20100218)

18 février 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Bérubé (Matane) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 376 citoyens et citoyennes du Québec
concernant la réfection de la route centrale entre Saint-Ulric et Saint-Léandre,
dans la circonscription de Matane.

(Dépôt n° 1057-20100218)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Kotto (Bourget) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 130 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant la demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1058-20100218)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux
extraits de pétition concernant la catégorisation des prestataires d'aide sociale sont
déposés :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 281 citoyens et citoyennes
du Québec, par Mme Richard (Marguerite-D'Youville);
(Dépôt n° 1059-20100218)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 282 citoyens et citoyennes
du Québec, par M. Khadir (Mercier).
(Dépôt n° 1060-20100218)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

18 février 2010

À la demande de M. le président, M. Charest, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, à la séance du 17 février 2010, sur la motion proposée par M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour l'adoption du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 63 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 76 est adopté.

L'Assemblée tient ensuite le vote reporté, à la séance du 17 février 2010, sur la motion proposée par M. Curzi (Borduas), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du consensus exprimé par les partenaires du monde de l'éducation, notamment les parents, les enseignants et leurs représentants ainsi que les commissions scolaires, et réclame le retrait du projet de règlement modifiant le régime pédagogique et le calendrier scolaire.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 64 en annexe)

Pour : **49** Contre : **59** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, M. Charette (Deux-Montagnes), M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltre) et M. Khadir (Mercier), et proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Anne Labelle, fonctionnaire à l'emploi du gouvernement du Québec depuis 35 ans, qui était à Haïti au moment des événements du 12 janvier pour y partager ses connaissances et son talent en contribuant au développement des technologies de l'information du gouvernement haïtien.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Trottier (Roberval), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltre) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite la performance exceptionnelle de Mme Marianne St-Gelais de St-Félicien, qui hier, en plus de célébrer ses vingt ans, a raflé la médaille d'argent au 500 mètres de patinage aux Jeux Olympiques de Vancouver.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières concernant le document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*; et afin de poursuivre sa consultation générale sur le projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la santé et des services sociaux afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le droit de mourir dans la dignité.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 12 mars 2010, Mme Richard (Marguerite-D'Youville) s'adressera à M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'exclusion des pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social, soit la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, la *Loi sur l'aide financière aux études*, la *Loi sur l'aide juridique* et la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* ».

18 février 2010

AFFAIRES DU JOUR

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 9 mars 2010, à 13 h 45.

À 11 h 47, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 mars 2010, à 13 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

18 février 2010

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, proposant l'adoption du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux :

(Vote n° 63)

POUR - 108

Arcand	Charette	Huot	Picard
Auclair	Charlebois	Kelley	Pigeon
Aussant	Chevarie	Khadir	Poirier
Bachand	Cloutier	Kotto	Rathé
[Outremont]	Corbeil	Lapointe	Rebello
Bachand	Courchesne	Leclair	Reid
[Arthabaska]	Curzi	L'Écuyer	Richard
Beauchamp	D'Amour	Léger	[Duplessis]
Beaudoin	Diamond	Lehouillier	Richard
[Rosemont]	Doyer	Lemay	[Marguerite-D'Youville]
Beaudoin	Drainville	Lessard	Rotiroti
[Mirabel]	Drolet	MacMillan	Roy
Bédard	Dubourg	Malavoy	Simard
Bergeron	Dufour	Maltais	[Dubuc]
Bergman	Dupuis	Mamelonet	Sklavounos
Bernard	Dutil	Marceau	St-Amand
Bernier	Ferland	Marcoux	St-Arnaud
Bérubé	Gagnon-Tremblay	Marsan	St-Pierre
Billette	Gaudreault	Matte	Thériault
Blais	[Hull]	McKay	Tomassi
Blanchet	Gaudreault	Moreau	Traversy
Bolduc	[Jonquière]	Morin	Tremblay
Bonnardel	Gautrin	Normandeau	Trottier
Bouillé	Gauvreau	Ouellette	Turcotte
Boulet	Gignac	Ouimet	Vallée
Caire	Girard	Pagé	Vien
Carrière	Gonthier	Paquet	Villeneuve
Champagne	Grondin	Pelletier	Weil
Charbonneau	Hamad	[Rimouski]	
Charest	Hivon	Pelletier	
		[Saint-Hyacinthe]	

18 février 2010

Sur la motion présentée par M. Curzi (Borduas) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 64)

POUR - 49

Aussant	Cloutier	Lapointe	Poirier
Beaudoin	Curzi	Leclair	Rathé
<i>[Rosemont]</i>	Doyer	Léger	Rebello
Beaudoin	Drainville	Lemay	Richard
<i>[Mirabel]</i>	Dufour	Malavoy	<i>[Duplessis]</i>
Bédard	Ferland	Maltais	Richard
Bergeron	Gaudreault	Marceau	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
Bérubé	<i>[Jonquière]</i>	McKay	Roy
Blanchet	Gauvreau	Pagé	St-Arnaud
Bonnardel	Girard	Pelletier	Traversy
Bouillé	Grondin	<i>[Rimouski]</i>	Tremblay
Caire	Hivon	Pelletier	Trottier
Champagne	Khadir	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Turcotte
Charette	Kotto	Picard	Villeneuve

CONTRE - 59

Arcand	Charest	Gonthier	Ouimet
Auclair	Charlebois	Hamad	Paquet
Bachand	Chevarie	Huot	Pigeon
<i>[Arthabaska]</i>	Corbeil	Kelley	Reid
Bachand	Courchesne	L'Écuyer	Rotiroti
<i>[Outremont]</i>	D'Amour	Lehouillier	Simard
Beauchamp	Diamond	Lessard	<i>[Dubuc]</i>
Bergman	Drolet	MacMillan	Sklavounos
Bernard	Dubourg	Mamelonet	St-Amand
Bernier	Dupuis	Marcoux	St-Pierre
Billette	Dutil	Marsan	Thériault
Blais	Gagnon-Tremblay	Matte	Tomassi
Bolduc	Gaudreault	Moreau	Vallée
Boulet	<i>[Hull]</i>	Morin	Vien
Carrière	Gautrin	Normandeau	Weil
Charbonneau	Gignac	Ouellette	